

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N°2022.00183

AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU LANGONAND A L'AMONT DE LA RUE DE PARADIS A SAINT-CHAMOND - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 08 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 62

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 25 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220414-D20220018310

DATE D'AFFICHAGE :25 avril 2022

Pouvoirs :

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. David FARA,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Philippe DENIS,
M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 AVRIL 2022

AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU LANGONAND A L'AMONT DE LA RUE DE PARADIS A SAINT-CHAMOND - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE

A Saint-Chamond, les crues du Langonand et du Janon occasionnent de nombreux dégâts par débordements de cours d'eau. Les premiers dommages sont constatés dès la crue décennale et leurs montants sont estimés à 10 millions d'euros pour la crue trentennale et 30 millions d'euros pour la crue centennale.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Gier (2017 - 2022), Saint-Etienne Métropole a prévu de réaliser l'opération d'aménagement du Janon et du Langonand à Saint-Chamond. Le scénario d'aménagement privilégié consiste à élargir le lit et les berges du cours d'eau en préservant un lit mineur et un lit majeur de débordement végétalisé. Cette opération a été prévue en trois phases.

Une première phase de travaux a été réalisée en 2021 avec la déconstruction du pont de l'ex RD288 sur le boulevard Waldeck Rousseau au droit de la caserne des pompiers.

Une seconde phase de travaux va être menée en 2022 sur le Janon entre la route de Langonand et la caserne des pompiers ainsi que sur le Langonand à l'aval du pont de la rue de Paradis et la confluence avec le Janon sur 400 mètres linéaires.

Une troisième phase doit être conduite en 2023 sur le Langonand en amont du pont de la rue de Paradis sur 100 mètres linéaires environ, afin de protéger 16 logements de la crue centennale.

Pour mettre en œuvre cette troisième phase de travaux, la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'emprise de l'aménagement et de part et d'autre du cours d'eau est nécessaire. Aussi, il convient de mettre en œuvre une Déclaration d'Utilité Publique et de lancer les enquêtes conjointes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer une procédure d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur les berges du Langonand en amont de la rue de Paradis à Saint-Chamond,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter de Madame la Préfète de la Loire l'ouverture des enquêtes conjointes préalable à la DUP et parcellaire,**

- décide la poursuite des acquisitions amiables ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique des biens nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager toute démarche nécessaire à la poursuite de la procédure d'expropriation,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the name.

Gaël PERDRIAU